

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trente juin de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Miné SEYHAN, Marie-Pierre BOUGENOT, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGÉ et Alexandre DURRWELL.

Excusés (12) :

Mme MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Jean KIMMICH
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LOUIS)
M. Alain DREYFUS (procuration à M. EHRET)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. BURGÉ)
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme HERBAUT)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
M. Lucas SCHERRER
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)

-o-O-o-

Point 10 de l'ordre du jour

Avis sur la demande d'enregistrement déposée par la société POPPELMANN au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La société POPPELMANN a déposé une demande d'enregistrement au titre des ICPE en vue de mettre en place trois silos de stockage de matières plastiques sur son site situé 3, rue Robert Schuman à Rixheim. Outre l'avis du public, un avis du Conseil Municipal est demandé.

Le site dispose d'une capacité de stockage de granulés de plastique qui s'élève à 998 m³. Les nouveaux silos permettront d'augmenter la capacité de 336 m³. Ils viendront remplacer une partie des sacs de 25 kg dans lesquels était conditionnée la matière et participeront donc à réduire les déchets d'emballage. Deux camions par mois se chargeront de réapprovisionner directement les silos.

Les nouveaux silos seront accolés à la façade du hall 1 situé au nord de l'installation. Aucune autre modification du site n'est nécessaire.

Les travaux prévoient une excavation d'un mètre pour la création de la dalle en béton destinée à accueillir les silos, ainsi que l'ajout d'une galerie souterraine de raccordement aux installations existantes.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable sur la demande déposée par la société Pöppelmann.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 11 juillet 2022

Le Maire,



Rachel BAECHEL

voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.